



Le 13 décembre 1963, le « droit de l'espace » est créé. Au sens large, le droit de l'espace comprend l'ensemble des règles relatives aux activités spatiales, y compris les règles de droit privé.

A la Une FREE MOBILE : ON RÉCAPITULE !

Beaucoup d'idées reçues circulent aujourd'hui autour de Free Mobile. Pour mettre fin à ces quiproquos, récapitulons ce que sera l'offre dans quelques jours...

• Quand l'offre sera disponible ?

Avec une quasi certitude, sauf revirement de dernière minute du staff Iliad, nous pouvons affirmer que le lancement de Free Mobile est imminent. Ce n'est plus qu'une question de jours, avec un maximum « légal » fixé au 12 janvier, certains échos de presse parlant du 17 décembre... Ce qui serait assez logique en période pré Noël propice à l'achat de cadeaux...

• Quel est le réseau de Free Mobile ?

Une idée qui circule de plus en plus voudrait que Free s'appuie exclusivement sur le réseau d'Orange. Ce point de vue est évidemment faux, puisque Free n'est pas un opérateur virtuel louant le réseau d'un autre, mais bien un opérateur à part entière. Pour rappel, en décembre 2009, il acquiert la dernière licence 3G pour 240 millions d'euros et commence à déployer son propre réseau d'antennes.

Deux ans plus tard, malgré les efforts consentis, la couverture du territoire n'est pas encore complète et se poursuit selon la progression suivante fixée par la licence :

- 27 % de la population au plus tard le 12 janvier 2012
- 75 % dans trois ans
- 90 % dans six ans.

Le Directeur Général de Free, Maxime Lombardini, avait estimé qu'environ 9 000 antennes étaient nécessaires pour couvrir toute la population, sachant qu'à peu près 2 000 l'ont déjà été, soit plus de 30 % de couverture du territoire selon Thomas Reynaut son Directeur Financier. Un taux qui croît de jour en jour...

Il est évident que Free n'allait pas attendre 2018 pour se lancer ! L'ARCEP, le régulateur des Télécoms, avait précisé qu'un seuil de 25 % de couverture suffisait pour bénéficier d'un accord d'itinérance. Grâce au concours d'un opérateur en place une couverture nationale globale devenait ainsi possible en attendant le déploiement des antennes restantes sur ses fonds propres. Cet accord que Free a signé avec Orange le 3 mars 2011 permettra à l'opérateur historique d'engranger la rondelette somme de plus d'un milliard d'euros étalée sur six ans, pas loin de 170 millions l'an !

• Quels forfaits seront proposés ?

Aucune réponse à l'heure actuelle. Il faudra attendre l'annonce officielle de Free. Ce qui est sûr, c'est que Free ne commercialisera pas une multitude d'offres voulant, comme avec l'ADSL en son temps, proposer des produits simples et attractifs. Nos dernières estimations provisoires faisaient état d'un forfait, tout compris, aux alentours de 10 euros (cf. **édition n°1951 du 2 décembre**)

• Free vendra-t-il des téléphones ?

Oui. Free a déjà confirmé être en discussion avec Apple pour proposer l'iPhone. Il a aussi mis en ligne l'interface propre aux téléphones BlackBerry (<https://free.blackberry.com/>). Aussi, le dernier Nokia Lumia 800 ainsi que des modèles de Samsung et HTC seront disponibles. A la manière de Sosh ou B&You, Free devrait proposer des téléphones à crédit.

• Pourrais-je garder mon numéro en allant chez Free Mobile ?

Oui. Nos guides sont déjà disponibles ici selon votre opérateur :

Passer d'Orange à Free Mobile : <http://www.aduf.org/archives/pdf/1950.pdf>

Passer de SFR à Free Mobile : <http://www.aduf.org/archives/pdf/1945.pdf>

Passer de Bouygues Télécom à Free Mobile : <http://www.aduf.org/archives/pdf/1955.pdf>

Pour rappel, ces guides vous permettront également de « désimlocker » votre mobile.



http://twitter.com/L_ADUF



<http://www.facebook.com/Association.des.Utilisateurs.de.Free>